

Contrat entre Maîtresse J. et un esclave

(17 janvier 2001)

Ce jour , il a été conclu, entre Maîtresse J., ci-après désignée comme " La Maîtresse " et , ci-après désigné comme " l'esclave ", le contrat de soumission suivant :

La Maîtresse est l'incarnation de la supériorité d'essence divine. L'esclave le sait, l'admet et en tire toutes les conclusions inhérentes. Il reconnaît notamment qu'à partir du moment où il accepte la domination de la Maîtresse, Elle seule devient titulaire de droits, lui n'étant plus soumis qu'à tous les devoirs que la Maîtresse estimera bon de lui imposer. Conscient de ces conditions et des risques que cela inclut, l'esclave, après réflexion, choisit néanmoins la servitude et supplie la Maîtresse de bien vouloir l'admettre au rang de Ses esclaves les plus soumis.

L'esclave reconnaît que le corps de la Maîtresse est sacré, qu'il ne peut le toucher ni même l'effleurer sans son autorisation expresse. Toute infraction à cette règle fondamentale permettrait à la Maîtresse d'infliger à l'esclave, toute punition qu'elle estimerait opportune, sans égard à une quelconque règle de modération, qui aurait pu être conclue entre Eux. De plus la Maîtresse peut aussitôt congédier l'esclave en lui interdisant de se représenter à jamais devant Elle.

L'esclave doit à la Maîtresse un respect permanent et sans limites. Il doit manifester ce respect dans tous les actes de sa vie, dans tous les propos qu'il adresse à la Maîtresse ou qu'il tient sur Elle. Notamment, il ne peut s'adresser à Elle qu'à la troisième personne ou, le cas échéant, en la vouvoyant. En présence de tiers ou en public, même si la Maîtresse n'exerce pas, pour des raisons de convenance sociale, de domination perceptible sur l'esclave, celui-ci doit toujours manifester la plus parfaite déférence à l'égard de la Maîtresse, multiplier les signes de politesse envers Elle, rester attentif à toujours la mettre en valeur, veiller à Sa réputation, Sa fierté, Sa gloire et Son honneur. Si le contexte le permet, il doit illustrer l'excellence du dressage que sa Maîtresse lui impose. De même, il doit respecter une discrétion absolue sur la Maîtresse, sauf si Celle-ci l'autorise à faire état de leur relation de Maîtresse à esclave.

L'esclave reconnaît que dans la relation S/M qui le livre à la Maîtresse, Elle seule a droit au plaisir, au confort, au bien-être, au repos, à l'amusement et à la distraction, au luxe, aux vacances, à la paresse, à la fierté et à l'orgueil, à la gourmandise, à l'égoïsme . . . et plus généralement à tous les plaisirs de la vie. L'esclave a pour fonction de se mettre à la disposition de la Maîtresse pour l'aider à profiter de tous ces avantages qui résultent de sa qualité de Femme Supérieure.

L'esclave admet dès l'origine que son service répondra non pas à ses éventuels fantasmes d'esclave ou à ses attentes fétichistes mais à ce que la Maîtresse appréciera et exigera, indépendamment de ses préférences, de ses goûts ou de ses réticences. L'esclave s'engage à se présenter devant la Maîtresse toujours

impeccablement propre, douché, rasé, cheveux lavés, ongles nets, dans un état d'hygiène irréprochable. Tout manquement à cet article entraînera l'éviction de l'esclave pour une durée fixée par la Maîtresse.

Dés qu'il se présente devant Elle et se trouve seul devant la Maîtresse l'esclave doit se prosterner devant Elle, à genoux, front contre terre, à ses pieds.

Le corps de l'esclave est à l'entière disposition de la Maîtresse qui peut user et en abuser à son gré. L'esclave n'a plus droit à aucune pudeur aucune intimité en présence de la Maîtresse. Celle-ci peut notamment utiliser sa bouche, son sexe, son anus pour tel usage qu'il Lui plaira dans les conditions qu'Elle fixera.

L'esclave s'engage à apprendre, à se perfectionner, à se discipliner pour répondre aux attentes de la Maîtresse, quelles que celles-ci puissent être. Il apprend à vivre à genoux, à ne pas offenser la Maîtresse par des regards déplacés, à disparaître de Sa vue dès que cela se révèle souhaitable. Il assume notamment toutes les corvées que la Maîtresse lui assigne et qu'il exécute à la perfection sous peine de sanction.

En présence de la Maîtresse, l'esclave doit solliciter Son autorisation pour tous les actes de la vie courante, notamment l'alimentation, le sommeil, la toilette, la sortie du lieu où se trouve la Maîtresse. Toute autorisation octroyée par la Maîtresse est ponctuelle : elle n'ouvre aucun droit à l'esclave, qui doit la ressolliciter chaque fois qu'il est nécessaire. Toute autorisation renouvelée ou tacitement accordée habituellement reste révocable, à tout moment, par la Maîtresse sans qu'Elle n'ait à fournir la moindre justification. Toute autorisation de ce type reste une faveur de la Maîtresse, que l'esclave se doit de remercier comme il est normal. L'esclave ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit acquis par l'habitude.

La Maîtresse peut exercer toutes les contraintes physiques qu'Elle juge nécessaire sur l'esclave. Cela inclut notamment les liens, les colliers ou les menottes, le bâillon, les gifles, la cravache, le martinet ou le fouet. Il n'est pas nécessaire que la Maîtresse invoque une faute quelconque de l'esclave pour y avoir recours. Elle peut notamment les utiliser pour Son Seul plaisir ou pour tester la résistance et la soumission de l'esclave.

L'esclave doit toujours rester à sa place. Il n'a droit à aucun sentiment de jalousie à l'égard de la Maîtresse, il sait qu'Elle dispose du droit élémentaire de rencontrer qui Elle veut, quand Elle le désire, l'esclave est informé dès le départ de leur relation, qu'il ne sera jamais que l'énième esclave dont la Maîtresse peut user à sa guise. Elle peut exiger qu'il La serve en même temps et concurremment avec d'autres esclaves. De même, La Maîtresse peut exiger que l'esclave La serve en présence de tiers, notamment de tiers initiés aux relations S/M. Toutefois, et par libéralité gracieusement octroyée, la Maîtresse accepte d'éviter cette hypothèse dans le département où l'esclave exerce habituellement ses fonctions professionnelles, pour lui éviter tout désagrément dans le cadre de son emploi.

Les termes du présent contrat s'appliquent dès qu'il aura été signé par les Deux parties, à chaque fois que l'esclave se retrouve en présence de la Maîtresse.

La Maîtresse est informé par l'esclave des obstacles familiaux et professionnels qui l'empêchent de vivre cette relation de façon continue et définitive. La Maîtresse s'engage à éviter de le mettre dans une situation périlleuse à cet égard. Il ne s'agit que d'une précaution de moyens et d'aucune façon d'une obligation de résultat. Si la situation de l'esclave modifiait entre-temps, il devrait en informer la Maîtresse et le présent contrat

pourrait être modifié en conséquence.

L' esclave dégage expressément et totalement la Maîtresse de toute responsabilité dans les conséquences de sa soumission qu' il assume pleinement. Notamment il sait que toute trace physique durable ou définitive, toute affection contractée pendant ses fonctions d' esclave de la Maîtresse toute conséquence sociale ou professionnelle résulterait non pas d' un maladresse, d' un défaut de précaution, d' un excès de celle-ci mais de la conséquence inéluctable de sa soumission extrême, de sa propre perversité, de son, attirance pour tout ce qui est moralement interdit, douloureux, sale, humiliant et qu' il pouvait l' éviter en résistant à ses pulsions d' esclave comme il est dit à l' article 2.

La Maîtresse peut mettre fin au présent contrat de soumission quand Elle le désire, sans avoir à s' expliquer. L' esclave peut également y mettre fin a conditions suivantes : * il doit honorer tous les engagements pris précédemment et pour lesquels la Maîtresse a pu élaborer des projets précis. * il doit accepter de rencontrer une dernière fois la Maîtresse, si elle le désire , en tête-à-tête, pour avoir avec Elle une explication franche et pouvoir dissiper un éventuel malentendu.

Dans tous les cas , la Maîtresse et l' esclave s' engagent sur l' honneur à discrétion absolue sur leur relation S/M et à ne jamais tenir devant quiconque de propos blessants à l' égard de l' Autre

Fait à le